

Les Riverains de l'A27

Point au 20/11/2009

- Le 15/11/2009, nous rencontrons MM. LEMAIRE et THOMAS des services techniques LMCU qui nous présentent les premiers résultats des mesures de bruit réalisées sur les balises implantées sur le bord de l'autoroute et dans la cour de l'école à Anstaing. Il est envisagé d'en placer une troisième sur Gruson. Nous serons contactés en temps utile pour sa mise en place. Aucun contact pour évaluation des solutions en commun avec la DREAL n'a eu lieu.
- Nous réaffirmons, dans ces courriers notre volonté de concertation constructive mais aussi notre souhait d'obtenir un minimum de réponses argumentées sur certains points, absentes malgré nos relances constantes depuis plusieurs mois.
- Une lettre du 20/10/2009 concernant le refus à notre demande de limitation de vitesse (pourtant temporaire) est également adressée à M. le Préfet de Région, pour manifester notre déception, et surtout notre étonnement car appliquée dans d'autres régions pour des raisons environnementale par exemple en Lorraine sur le réseau d'autoroutes non concédées.
- Dans le contexte une réponse est adressée le 20/10/2009 à la DREAL, copie à M. le Prefet de Région, notre député et MM. les Maires, pour manifester notre déception devant le manque évident de concertation et d'information.
- Contact pris, début octobre, avec les services techniques de LMCU, nous apprenons que la demande d'inscription du montant des travaux au budget LMCU a été présentée en séance du 2 octobre 2009 pour le montant prévu au projet présenté à par la DREAL en réunions publiques. Les services de LMCU n'ont pas participé à l'élaboration des solutions retenues. Un Rendez-vous est prévu mi-novembre pour prendre connaissance des premiers résultats des mesures de bruit en continu réalisées sur les deux stations mises en place par LMCU (la première au bord de l'autoroute au pont d'Anstaing, la deuxième dans la cour de l'école à Anstaing)
- La lettre de réponse promise le 5 mai, datée du 15 septembre, nous parvient fin septembre. La plupart des questions posées alors ne reçoit

que des réponses qualitatives très imprécises, voire ne sont pas évoquées. Seul point positif, la DREAL nous affirme que le dossier avance bien et ne dément pas la promesse de démarrer les travaux en décembre 2009, comme annoncé en réunions publiques et par courrier.

- La discussion avec M. LAZARO, notre député, a été très constructive, l'accueil excellent
 - . Nous l'avons informé
 - sur le manque de concertation systématique avec la DREAL (le jour de l'entretien nous avons reçu un mail uniquement sur les données de trafic 2007 et 2008, mais nous sommes toujours dans l'attente du courrier de réponses aux questions posées le 5/5/2009, pourtant promis rapidement alors)
 - sur la réponse tardive et négative des services de la Préfecture à la demande de limitation de vitesse temporaire à titre conservatoire (110 km/h VL et 80 km/h PL)
 - Il se propose de reprendre contact avec les services de l'Etat pour nous aider à renouer un dialogue plus constructif et veiller au bon respect des décisions prises par M. le Préfet de Région en 2007.
- Un entretien avec notre député, initialement prévu le 6/07/2009 est reporté en tout début septembre suite à un contretemps imprévu et légitime; il nous permettra de faire le point à quelques deux mois du début des travaux.
- A ce jour, le chantier s'annonce bien malgré les craintes sur les délais et quelques ajustements qui seraient les bienvenus si possibles pour les zones insuffisamment protégées par le dispositif prévu par la DREAL
- Le 12/05/2009 l'association a été reçue par M. DEBREU Vice-Président en charge du dossier à LMCU. Il nous a confirmé la position de la Présidente favorable à nos demandes. Ses services techniques suivent le dossier acoustique et nous informent avoir installé depuis janvier 2009 un poste d'observation du bruit au bord de l'A27 au pont d'Anstaing et depuis début mai d'un autre poste à la limite d'Anstaing à environ 300 m de l'autoroute. Ces postes d'observation permanente, dans le cadre de l'observatoire du bruit,

seront précieux pour suivre en continu l'évolution du bruit à comparer aux niveaux promis.

- L'association fera le point détaillé après réception des informations complémentaires demandées le 5/05/2009 toujours en attente.
- Le 6 et 13/05/2009 les réunions publiques prévues ont eu lieu. Peu annoncées par les mairies, peu de public y a assisté. La DREAL confirme les solutions annoncées dans le document technique adressé aux Maires, à LMCU et à l'Association. Des murs absorbants de 2,5 m de haut sont prévus en majorité, complétés par des butes de même hauteur. Certaines zones ne seront pas en dessous des 55 et 60 dB prévus et feront l'objet de protections de façade (le détail des habitations concernées fera l'objet d'une information par la DREAL). Le début des travaux est prévu fin 2009 !
- Le 5/05/2009, l'association a été reçue par la DREAL, suite à ses relances et l'intervention de notre député. Quelques précisions ont été obtenues; la promesse d'une réponse rapide pour confirmation des points obscurs et compléments d'information sur des points importants est faite par la DREAL.
- Le 2/04/2009 relance de l'Association par courrier aux Maires pour échanger sur le dossier reçu de la DRE et demander à nouveau leur soutien pour obtenir les meilleures protections possibles.
- Le 2/04/2009 relance de l'Association par courrier à la DRE pour compléments d'informations sur le dossier technique reçu.
- Les réponses faites par la DRE sont insuffisantes, des contacts entre la DRE et certains Maires ont eu lieu. L'Association qui souhaitait y participer (Courriers à la DRE et aux Maires) n'y a pas été conviée. Des réunions publiques sont prévues à l'initiative des Maires concernés.
 - le 13 mai 18h30 à Anstaing (salle polyvalente 7 rue Marie Curie) pour Anstaing-Chéreng-Gruson (annoncée en AG par les Maires présents qui y invitent l'Association).
 - le 6 mai 19h à Camphin en Pévèle (Salle des Fêtes A. Hoyaux) pour Baisieux et Camphin en Pévèle (lu par hasard sur le bulletin municipal de Camphin, les Maires concernés étaient absents à l'AG. l'association n'a pas reçu d'invitation).
- Un regret : le manque d'élus à l'Assemblée Générale, particulièrement les Maires qui ont été fortement sollicités pour soutenir l'Association dans son combat et qui traitent apparemment

directement avec la DRE (l'Association n'a pas été destinataire des compléments d'information obtenus par les Maires lors des rencontres avec la DRE).

- Le 26/03/2009, l'Assemblée Générale de l'Association a lieu à 20h dans la Salle des Actiivités à ANSTAING
 -(Voir l'introduction du Président)
 -(Voir bilans moral et financier 2009)
 -(Voir analyse des solutions proposées par la DRE)
- Le 23/3/2009 le président a un contact avec LMCU pour un point informel sur la situation. A cette date les services techniques de LMCU ont communiqué un modèle du site à la DRE qui lui a servi pour l'étude corrective sur le site de Gruson-Anstaing-Chéreng, mais aucune discussion sur les résultats et les solutions proposées par la DRE n'a eu lieu. LMCU découvre comme l'Association les résultats sur le dossier diffusé par la DRE début février.
- Le 5/3/2009, en même temps qu'un tract largement distribué, l'invitation à l'AG de l'Association est adressée par courrier aux élus et aux adhérents accompagnée d'un point sur la situation soulignant les inquiétudes qui subsistent et le manque de précisions sur le dossier.
- Le 2/03/2009, sans nouvelles de la DRE, nous adressons un courrier de relance à la DRE, posant des questions précises sur le dossier reçu et réclamant les réunions souhaitées notamment avec M. les Maires concernés, destinataires en copie.
- Vu les retards subis et l'augmentation des nuisances ressenties par les riverains, nous adressons un courrier de relance à M. le Préfet Délégué pour la Sécurité et la Défense, sans suite depuis le 8/02/2008 à notre demande de réduction de vitesse temporaire sur l'A27 dans l'attente de la mise en place des protections phoniques . Copie est adressée à M. le Préfet de Région.
- Le 11/02/2009 nous accusons réception du dossier technique corrigé, par courrier à la DRE, et annonçons notre intention d'en discuter car, à première lecture, des questions à approfondir se posent sur les résultats présentés, ainsi que sur les délais (repoussés de près d'un an).

- Il faut attendre le 7/02/2009 pour recevoir le dossier (courrier de la DRE en date du 28/01/2009) :

-(Voir dossier DRE
Définition du programme)

-(Voir dossier DRE Définition des
protections à la source)